



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du Conseil de Communauté du 15 juin 2023
Sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc BURRUS

Nombre de membres 14
Etaient présents : 12 membres – 1 procurations – 13 votants

Mobilité

312/2023 Vote d'une motion de l'association du Massif Vosgien

Monsieur Jean-Luc FRECHARD expose la motion sur le transport dans le massif Vosgien (cf. pièce jointe).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

- VALIDE cette motion

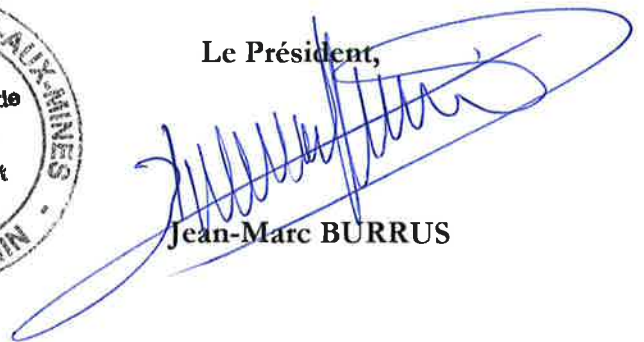
Délibération adoptée à l'unanimité (13 voix pour)

Le secrétaire de séance,


Jean-Luc FRECHARD



Le Président,


Jean-Marc BURRUS



Commission transports

Motion de la commission transports
réunie à la mairie du Bonhomme (68) le 02 juin 2023

Après avoir pris connaissance de l'actualité récente concernant l'annulation par le tribunal administratif de Strasbourg de l'autorisation environnementale permettant de réaliser les travaux de la déviation de Châtenois, les élus de l'association du massif vosgien réunis ce vendredi 02 juin au Bonhomme rappellent et réaffirment :

1/ Que la problématique des transports et de la circulation des poids lourds dans le massif des Vosges, prenant en considération les besoins de l'économie locale, fait l'objet de réflexions et de travaux au sein de la commission transports depuis la fermeture en 2000 du tunnel Maurice Lemaire (suite à l'accident du tunnel du Mont-Blanc) puis sa réouverture en 2008 après plusieurs années de gros travaux de modernisation et de sécurisation,

2/ Qu'au-delà des vallées de Villé et du Val d'Argent, des milliers d'habitants subissent chaque jour dans les cols et les vallées du massif, les nuisances sonores, la pollution atmosphérique et sont confrontés aux problèmes de sécurité, sans compter pour les communes le coût des dégâts engendrés aux réseaux et aménagements routiers. La RD1059 avec son profil à faible dénivelé répond à ces préoccupations,

3/ Que l'action conjointe des élus locaux et des parlementaires a permis d'obtenir en 2016 une baisse des tarifs du tunnel pour les poids lourds et pour les véhicules légers,

4/ Que le contournement de Châtenois est un maillon indispensable pour réussir à mettre en place un schéma de circulation des poids lourds à l'échelle du massif des Vosges (voir encadré ci-dessous, rappel de la position des élus du massif),

5/ Que les enjeux climatiques et de biodiversité sont au cœur de leurs préoccupations. Néanmoins à quelques mois de la fin des travaux, la prise en compte des besoins de transports et de déplacements Est-Ouest au niveau du massif est une raison impérative majeure qui doit être prise en considération dans la délivrance de l'autorisation environnementale permettant de terminer rapidement ces travaux.

Pour l'Association du Massif Vosgien - contacts :

Jean-Luc Frécharde : 06.71.45.90.02 ou jeanluc.frechard@vialis.net / Jean-Marc Burrus : 06.07.14.92.77 / Alice Morel : 06.17.63.05.98 / Frédéric Perrin : 06.30.19.00.26 / Jean-Paul Miclo : 07.69.27.41.61 / Pierre Dischinger : 06.82.95.47.64 / Denis Muller : 06.32.85.71.21 / Vanessa Maury : 06.73.43.60.34 / assocmassifvosgien@orange.fr

Une solution raisonnable via une réglementation adaptée

L'AMV défend quatre niveaux de service pour la circulation des poids lourds dans le massif où sont interdits le trafic de nuit de poids lourds de toute sorte et le transport de matières dangereuses.

- Interdiction totale du trafic de poids lourds de grand transit dans le massif vosgien et déviation vers le nord (A4) et le sud (RN19), avec amélioration des aménagements routiers sur ces axes.
- Le tunnel Maurice Lemaire accueille uniquement le trafic interrégional de poids lourds
- Les cols principaux (Bussang, Bonhomme et Saales) sont strictement réservés à un trafic de cabotage interdépartemental.
- Les autres cols n'acceptent qu'une circulation strictement locale.

Pour l'AMV, cette proposition de schéma réglementaire, assortie de la demande d'une intervention politique, soulagerait de presque moitié les grands cols vosgiens, permet aux transporteurs un passage aisé sans surcoût, augmente le CA du tunnel, amènerait dans le tunnel et à Châtenois un trafic raisonnable d'environ 700 poids lourds par jour, similaire au trafic dans les cols, avec à la clé un partage de nuisance.